

Le 17 août 2012

RÉSOLUTION DU CONSEIL N^o 12-07

Prolongation du mandat du directeur exécutif actuellement en poste

LE CONSEIL,

CONSTATANT qu'en vertu de sa résolution n^o 10-01, le mandat du directeur exécutif de la Commission de coopération environnementale (CCE) actuellement en poste viendra à échéance le 31 août 2012;

CONSTATANT EN OUTRE qu'il a entamé un processus de recherche afin de trouver le prochain titulaire de ce poste en conformité avec le paragraphe 11(1) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement;

DÉTERMINÉ, jusqu'à ce qu'il nomme un nouveau directeur exécutif, à ce que le Secrétariat de la CCE continue de fonctionner sans interruption;

DÉCIDE, par les présentes, de prolonger le mandat du directeur exécutif du Secrétariat de la CCE, M. Evan Lloyd, jusqu'au 30 novembre 2012.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

Dan McDougall
Gouvernement du Canada

Enrique Lendo Fuentes
Gouvernement des États-Unis du Mexique

Michelle DePass
Gouvernement des États-Unis d'Amérique